

<http://lipietz.net/Les-10-ans-de-l-Euro>

Réponse au Commissaire Almunia

# Les 10 ans de l'Euro

- Député européen (Verts, France) - Économie -



Publication date: mercredi 7 mai 2008

---

Copyright © Alain Lipietz - Tous droits réservés

---

**Madame la Présidente, Monsieur le Commissaire, mes chers collègues,**

**Je ne reviendrai pas sur le très grand succès qu'a été l'Euro, tant comme institution que comme instrument de stabilisation de l'inflation. Mais je remercie Monsieur le Commissaire Almunia, et je remercie la Commission d'avoir enfin levé un tabou : au bout de dix ans, il est temps de voir ce qui n'a pas fonctionné.**

Et ce qui n'a pas fonctionné, vous l'avez dit, c'est que la croissance promise par l'euro n'a pas été au rendez-vous (sans même parler de son caractère écologiquement soutenable). Pire, ceux des pays de l'Union européenne qui ne font pas partie de l'euro ont connu une croissance supérieure à celle de ceux qui en font partie. Il y a donc un véritable problème dans la construction de l'Euro telle qu'elle résulte du traité de Maastricht, et nous devons nous y attaquer. Je vois trois points.

Le premier, vous l'avez souligné, c'est la nécessité de réformer la gouvernance avec une coordination ente la politique budgétaire, gérée par le conseil Ecofin, et la politique monétaire, gérée par la Banque centrale européenne. Il est évident - et sur ce point, je diverge de Madame Bérès - qu'on ne peut pas dire à la fois qu'il faut plus de coordination entre les deux, et dire que la Banque centrale doit rester totalement indépendante. Ou alors, cela veut dire que la politique budgétaire à son tour, c'est à dire le conseil Ecofin, devient elle-même institution indépendante et non plus sous la responsabilité démocratique. Ce serait totalement inacceptable. Il faut donc définir le mot "indépendant" : indépendant par rapport à quoi ? Par rapport à des intérêts privés : oui ; par rapport à des intérêts nationaux : oui ; mais pas par rapport à la politique budgétaire et économique générale de l'Union (le plein emploi, le développement soutenable), définie par les objectifs de ses traités et par ses directives démocratiquement adoptées.

Le deuxième problème, c'est que Maastricht accordait au Conseil européen le soin de la politique de change, alors que l'arme de la politique de change, c'est le taux d'intérêt. Or, le taux d'intérêt, c'est l'affaire de la Banque centrale européenne. Il faut donc très clairement dire que la Banque centrale européenne doit subordonner, ou du moins prendre en compte, dans sa politique du taux d'intérêt, la politique de taux de change définie par le Conseil.

Le troisième point, c'est que face à la crise des subprimes, nous avons appris qu'il fallait distinguer plusieurs types de crédits et d'émission monétaire. Or, ce n'est pas dans le traité de Maastricht. Je crois qu'il faut dire très clairement que les crédits nécessaires au développement soutenable et à une véritable mobilisation générale pour éviter un changement climatique catastrophique doivent être l'objet d'émission de crédits à taux extrêmement faible.